

Objet : Cabane pastorale mobile – Choix du prestataire

La Présidente expose,

Par délibération n° 2014-10-08, le Comité syndical a approuvé le plan de financement pour l'acquisition d'une cabane pastorale mobile pour la gestion des estives et/ou des zones pastorales des Baronnies provençales. Cette acquisition doit permettre d'expérimenter l'utilisation d'un abri pastoral assurant le nécessaire confort du berger tout en suivant les mouvements du troupeau.

Cette opération d'investissement est inscrite dans le cadre du plan pastoral territorial des Baronnies provençales et fait l'objet d'un partenariat avec l'ADEM qui s'est proposée d'assurer la gestion et le suivi de la cabane.

Une consultation auprès de différents prestataires a été lancée en août 2016 avec une réponse à faire au 30 septembre 2016 au plus tard.

Quatre prestataires ont répondu à la consultation :

- * Association « L'atelier du Bois Facile » – Cadenet (84)
- * David Gautier – Serres (05)
- * SARL BCB – Beaurières (26)
- * Association « Le village » - Cavailon (84)

Une analyse technique des offres a été réalisée le 13 octobre 2016 en présence de :

- * L'Association pour le Développement de l'Economie Montagnarde (ADEM)
- * Marc VIDAL, Séverine MOULINAS et Hervé BONNIER -Eleveurs
- * Philippe CAHN, Président de la commission pastoralisme et environnement

Les critères d'analyse étaient les suivants : organisation, prix, résistance de la structure et adaptation de l'abri au mode d'utilisation collective. Au terme de cette analyse il ressort que l'offre de la SARL BCB est la plus pertinente.

Il est donc proposé de retenir la proposition de la SARL BCB à Beaurières, pour un montant de 34 665 HT (soit 41 598 TTC).

Cette offre est compatible avec le plan de financement déposé auprès de l'Union européenne et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de retenir l'offre de de la SARL BCB à Beaurières, pour un montant de 34 665 HT (soit 41 598 TTC).
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ